

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 1^{er} décembre 2022



Yves TERLAT, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE



N°508/2022
ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société TRBA chargée de réaliser le raccordement d'un assainissement unitaire rue Desprez Demeester à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures d'interdiction de circulation (sauf riverains) seront appliquées pendant la période du 7 au 22 Décembre 2022 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les véhicules seront déviés par les rues suivantes :

- Emery Bulcourt
- Charles Ramond
- Route de Lille
- Chemin de Vermelles

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société TRBA chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

